

qu'une messe dimanches et fêtes, et personne n'agit. L'assemblée des notables a été commencée le 22 février 1788, à Versailles.

1788

Le 27 juillet 1788, les affaires des Parlements ne sont point réglées, quoique tout le peuple soit charmé de voir l'établissement des grands baillages et l'impôt serait changé en un abonnement des vingtièmes ; néanmoins les Parlements se raidissent toujours. Le 15 du présent mois douze gentilshommes de la province de Bretagne ont été arrêtés et fermés à la Bastille de Paris. On assure que l'assemblée des Etats généraux aura lieu cette année suivant la convocation qu'en a faite le roi. Tout est suspendu, point de justice jusqu'à présent. Le roi doit se montrer et faire voir à ses Parlements qu'il les a créés et qu'il peut les détruire. Les Grenoblois disent qu'ils persistent dans leur première délibération. On croit que cette province sera victime de ses résistances. M. Deveaux, général, y réside actuellement avec 20,000 hommes de troupes. Tous les Parlements ont été rétablis au même état que devant en septembre 1788, et les grands baillages sans fonctions. M. Necker a été créé de nouveau chef des finances ; on attend l'assemblée des Etats généraux en janvier 1789.

*Saône.* — En 1714, il est écrit sur pierre qu'à S<sup>t</sup> Rambert l'isle Barbe, on passa à pied sec de S<sup>t</sup> Rambert à l'isle ; le jour de S<sup>t</sup> André, 30 novembre 1788, nous avons passé dudit S<sup>t</sup> Rambert à l'isle à pied sec ; nous écrivons, du 8 décembre. Les eaux sont si rares qu'on défend de sortir des farines de Lion ; la Saône gelée empêche que les foins, bleds, bois puissent entrer en ville. Les bleds valent en